



District de la Sarthe de Football

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SENIORS

Saison 2025 - 2026

PROCES-VERBAL n° 04 du 01/10/2025



Président de commission	Jacky MASSON
Secrétaire de Séance	Jacky MASSON

Jacky MASSON	Présent	Dominique LEDOS	Présent	
Raymond POULAIN	Excusé	Marcel LANDAIS	Excusé	
Bernard GUEDET	Excusé	Vincent GARNIER	Excusé	
Yannick GLOAGUEN	Présent	Gérard NEGRIER	Excusé	
Xavier AUBERT	Excusé	Christophe PEAN	Présent	

Préambule :

M. Raymond POULAIN, membre du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.
M. Jacky MASSON, membre du club de CHATEAU DU LOIR CO (501898), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Bernard GUEDET, membre du club du MANS FC (537103), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Yannick GLOAGUEN, membre du club de ROEZE US (525934), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Marcel LANDAIS, membre du club de LOUE CA (502270), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Vincent GARNIER, CTD du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.
M. Gérard NEGRIER, membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO (530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Xavier AUBERT, membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO (530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Christophe PEAN, membre du club de US CONLIE (502081), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Dominique LEDOS, membre du club de US SAVIGNE L'EVEQUE (515680), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.; Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
 - Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.
- En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

1. TIRAGE DES COUPES SARTHE ET DISTRICT

Les membres de la Commission procèdent au tirage au sort des rencontres du 12 octobre.

 Coupe de la SARTHE LE BUISSON Dimanche 12 octobre Tour 3 												
n° match							Horaire					
1	11	9	Clermont Créans As 1	D1 B	Ex	V CPL	15 H	Challes Uscgl 1	D2 D	V CPL	R CS2	
2	13	26	Connerré Es 1	D2 B	R CPL	R CS2	15 H	Montfort Le Gesnois 1	D2 B	V CS1	R CS2	
3	40	29	St Mars La Brière Us 1	D2	Ex	V CPL	15 H	Noyen S/ Sarthe Ss 1	D1 A	Ex	R CPL	
4	27	37	Montmirail Melleray 1	D3 F	R CS1	R CS2	15 H	Spay Usn 1	R2	Ex	VCPL	
5	39	17	St Jean D'Assé As 1	D1B	Ex	V CPL	15 H	Guécélard Us 1	R3 A	R CPL	V CS2	
6	18	33	Juigné/Sarthe As 1	D2 C	V CPL	Ex	15 H	Requeil As 1	D2 D	Ex	R CPL	
7	46	35	Yvré l'Ev 1	D1 B	V CPL	V CS2	15 H	Sargé Les Le Mans As 1	D2 B	Ex	V CPL	
8	21	24	La Chap D'Aligné 1	D2 C	V CPL	V CS2	15 H	Lombron Sports 1	D1 A	Ex	R CPL	
9	30	14	Parigné L'Eveque Js 1	D2 D	V CPL	V CS2	15 H	Coudrecieux Es 1	D3 F	V CS1	R CS2	
10	20	10	La Chap St Rémy Us 1	D1 A	V CPL	V CS2	15 H	Chateau Du Loir Co 1	R3 F	Ex	V CPL	
11	3	15	Arconnay Fc 1	D4 A	R CPL	R CS2	15 H	Etival Les Le Mans 1	D2 A	R CPL	V CS2	
12	12	7	Conlie Domfront Us 1	D2 A	Ex	R CPL	15 H	Brulon Apb Fc 1	R3 D	V CPL	V CS2	
13	41	4	St Ouen St Biez Us 1	D3 E	V CS1	R CS2	15 H	Arnage Pontlieue Us 1	R3 D	V CS1	R CS2	
14	31	19	Pays De Sillé Fc 1	D2 A	Ex	V CPL	15 H	La Chapelle St Aubin 1	R3	0	VCPL	
15	23	38	Le Mans Asptt 1	D1 A	Ex	V CPL	15 H	St Corneille Fc 1	D2 B	R CPL	R CS2	
16	16	34	Rouez Crissé 1	D3 A	V CPL	R CS2	15 H	Ruaudin As 1	D1 A	Ex	R CPL	
17	28	36	Neuville S/Sarthe As 1	D2 A	Ex	V CPL	15 H	Solesmes Js 1	D2 C	V CPL	R CS2	
18	42	25	Ste Jamme Sport 1	D3 A	V CPL	R CS2	15 H	Mansigné Us 1	R3 F	Ex	V CPL	
19	2	22	Alpes Mancelles	D2 A	0	V CPL	15 H	La Suze Roezé Fc 1	R1	Ex	V CPL	
20	45	6	Vibraye 1	D1 B	Ex	V CPL	15 H	Bouloire 1	D1 B	0	R CPL	
21	1	5	Aigné Ac 1	D3 C	R CPL	V CS2	15 H	Bazouges-Cré US 1	D1 B	0	R CPL	
22	32	43	Précigné Us 1	D2 C	R CS1	V CS2	15 H	Tennie Us 1	D2 A	R CPL	R CS2	
23	8	44	Cérans Foulletourte 1	D2 C	R CPL	V CS2	15 H	Trangé	D1 A	0	VCPL	

 Coupe du District G Sepchat 2025 2026 Dimanche 12 octobre 2ème tour  												
n° match												
1	21	28	Le Breil S/ Merize 1	D3 F	V CS2			Le Mans Union Sud 1	D2 D	R CS2		
2	26	27	Le Mans Inter 2	D3 B	V CD1			Le Mans Sablons 1	D1 B	V CS2		
3	33	34	Moulins Le Carbonnel 1	D4 B	V CS2			Oisseau Le Petit Us 1	D4 B	V CD1		
4	22	8	Le Lude Js 1	D2 D	V CS2			Crosmieres Asbc 1	D2 C	V CS2		
5	14	18	Fye As 1	D3 B	R CS2			La Ferté Bernard Vs 2	D2 B	R CD1		
6	20	47	La Suze-Roeze 2	D1 A	R CD1			Vion 1	D2 C	R CS2		
7	32	5	Moncé En Belin Es 2	D2 D	V CD1			Champagne Fcs 1	D2 D	V CD1		
8	25	40	Le Mans Gazelec Sp. 2	D2 A	V CD1			Sablé Fc 4	D1 A	V CD1		
9	7	43	Cherre Es 1	D4 C	V CS2			St Saturnin Mi. F.C. 2	D1 A	R CD1		
10	13	11	Fille S/ Sarthe Sp 1	D3 D	V CS2			Dollon Thorigne Fc 1	D3 F	R CD1		
11	41	42	Spay Usn 2	D2 D	V CD1			St Georges Pruillé 2	D2 A	R CD1		
12	12	24	Ecommoy Fc 2	D2 D	V CD1			Le Mans Fc Mayotte 1	D3 C	V CD1		
13	10	29	Dangeul AFCE 1	D3 B	V CS2			Le Mans Villaret As 3	D1 B	V CD1		
14	3	2	Bonnétable Patriote 2	D2 B	V CD1			Beaumont Sa 2	D2 A	V CD1		
15	31	39	Marolles Les Brault 1	D3 B	R CS2			Rouillon Eg 2	D2 A	R CD1		
16	19	38	La Flèche Rc 2	D1 B	V CD1			Pontvallain Fr. 1	D2 D	R CS2		
17	23	35	Le Mans Cheminots Cs 1	D3 A	V CS2			Oize Us 1	D3 E	R CS2		
18	37	30	Parennes As 1	D3 A	V CS2			Mamers Sa 2	D2 B	R CD1		
19	45	16	Val Loir 1	D3 D	R CS2			Joue La Guierche Fc 1	D4 G	R CS2		
20	36	17	Parcé/Sarthe Cs 1	D3 E	R CS2			La Chap St Aubin 2	D3 B	R CD1		
21	46	44	Villaines Mal 1	D2 C	R CS2			Ste Osmane Ase 1	D3 F	R CS2		
22	15	1	Gesnes Le Gandelin 1	D4 B	V CD1			Ballon Sc 1	D3 B	V CS2		
23	9		Cures As 1	D3 A	V CD1			Mont St Jean As 1	D4 C			
24	4	6	Chahaignes Ascm 1	D3 D	V CS2			Changé Cs 2	D1 A	V CD1		

Prochaine réunion : jeudi 16 octobre septembre

pour tirages Coupe Sarthe et coupe Sepchat

Le président de la C.D.O.C.
Jacky Masson

